

nous payons de fortes subventions aux manufacturiers du Canada central relativement aux prix des machines agricoles. Cette affaire préoccupe beaucoup l'industrie laitière de la Colombie-Britannique, particulièrement là où le coût des machines compliquées servant à la production du lait liquide et à la récolte du fourrage constitue un facteur de plus en plus important du prix de revient pour ces gens.

La Fédération de l'agriculture vient de nous présenter un mémoire pour faire valoir surtout que l'industrie laitière subit une crise à l'heure actuelle. Je suis sûr que la Fédération a bien hâte de savoir quelles sont les intentions du ministre. Si cette demande de renseignements est déferée au comité permanent de l'agriculture, peut-on nous donner l'assurance que le comité pourra obtenir tous les faits et les raisons des profits croissants au Canada?

M. Bruce S. Beer (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je doute sérieusement qu'il soit opportun de soulever, à dix heures, une question qui a été jugée irrecevable par M. l'Orateur. Si c'était en raison de son peu d'urgence qu'elle avait été jugée contraire au Règlement, il n'y aurait pas d'inconvénient à ce qu'on en saisisse la Chambre maintenant. Je demanderais donc respectueusement que M. l'Orateur prenne la question en délibéré et qu'il daigne, s'il plaît à Son Honneur, rendre une décision plus tard.

Néanmoins, je ne voudrais pas insister sur un détail juridique. Je vais répondre brièvement à la question du député.

Le 30 avril 1965, comme en fait foi le *hansard*, à la page 777, le député de Qu'Appelle (M. Hamilton) adressait une question au ministre des Finances d'alors. J'aimerais citer la question et la réponse:

J'ai une question à poser au ministre des Finances. Nous dirait-il si le gouvernement entend donner suite à la recommandation de la Commission Porter au sujet de l'administration et au contrôle des titres?

Le ministre des Finances avait répondu ce qui suit:

La question est à l'étude depuis un certain temps, monsieur l'Orateur.

Les mesures prises par la *Securities and Exchange Commission* sont fort appropriées. Toute compagnie cotée à la Bourse de pays étrangers doit, avant de publier ses profits, obtenir l'autorisation de la *Securities and Exchange Commission*. C'est simplement un moyen de protéger les placeurs de fonds. Je suis certain que le député l'apprendra avec plaisir, la compagnie en question s'est pliée à ce règlement. Elle a hier ou aujourd'hui publié son état financier, en indiquant qu'elle avait observé cette condition et qu'elle pouvait publier ses bénéfices.

Je dis donc au député, vu cette transition, que rien n'empêcherait le comité de l'agriculture de faire comparaître des témoins ou de traiter de n'importe quel sujet dont on lui confierait l'examen. Le gouvernement étudie l'opportunité de lui déférer la question des prix des machines agricoles. Le ministre en décidera en temps utile.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 30.)